

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le

ID : 039-243901089-20260709-PLUI_072026_14-AU

Berser
Levrault

La Plaine
Jurassienne
Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE JURASSIENNE



PLUI DE LA
PLAINE JURASSIENNE

4C

ANNEXES
LISTE DES SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE
S'APPLIQUANT SUR LE
TERRITOIRE - LÉGENDE

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016

Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025

Approuvé en conseil communautaire le 9 juillet 2026



géostudio
GÉOINFORMATIQUE & CARTOGRAPHIE

2AD

CAPLA Sarl d'architecture

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le



ID : 039-243901089-20260709-PLUI_072026_14-AU

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE S'APPLIQUANT SUR LE TERRITOIRE

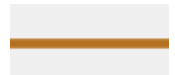
SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
AC 1	Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits	Périmètre des abords	Annoire : Ancienne Motte seigneuriale, au lieu-dit « A la motte », Cad E2 n° 583, 1416 et voisines (<i>Inv.MH : 1^{er} mars 1995</i>)	Annoire, Chaussin, Neublans-Abergement, Petit-Noir, Rahon	Loi du 31/12/1913 modifiée Circulaire du 02/12/1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)	Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 8 Quai Thurel 39000 LONS LE SAUNIER
			Chaussin : Moulin Taron, en totalité, y compris installations et machines immeubles par destination, grange et écuries en totalité, canal d'amenée, déversoir et canal de fuite, Cad. AA n° 126, 127, 128, 129, 186 et 221 (<i>Inv. MH : 30 juillet 1997</i>).			
		Périmètre 500m	Château, comportant : - la motte, son sol y compris le jardin, son sous-sol y compris les vestiges archéologiques qu'il contient, sur les parcelles AB 155 et ZL 11 ; - les façades et toitures du corps de logis et des bâtiments des communs et dépendances, Cad. AB 155, d'une contenance d'1 ha 5 a 80 ca, et ZL 11 et 221, d'une contenance respective de 30 a 60 ca et 3 ha 77 a 41 ca ; - les fossés et anciens fossés ainsi délimités : au nord de la motte :			
						

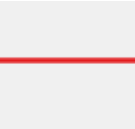
SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
			l'ancien fossé entre les parcelles AB 155 et AB 154, entre la butte de la motte et les bâtiments, à l'ouest de la motte : le fossé depuis sa séparation d'avec la rue de Malange (angle nord-ouest de la parcelle ZL 10), ainsi que les anciens fossés entre les parcelles ZL 10 et ZL 216, entre les parcelles ZL 10 et ZL 11, entre les parcelles ZL 11 et ZL 221, à l'est de la motte : le fossé depuis son débouché à l'air libre au droit des parcelles ZL 226 et AB 154, au sud de la motte : le fossé entre les parcelles ZL 11 et ZL 228, entre les parcelles ZL 228 et ZL 221, jusqu'à son débouché avec le canal du Moulin, non cadastrés sur les sections AB et ZL. (Inv. MH : 19 juillet 2001). - Eglise Saint Maurice, en totalité, Cad. AB n° 154. (Inv. MH : 25 octobre 2012). Neublans-Abergement : - Eglise Saint-Etienne et la croix de cimetière de Neublans, en totalité – Cad A 558, 559 (Inv. MH : 17 juillet 2013). - Château de Neublans : en totalité comprenant le logis, les différents bâtiments des communs dont les pavillons d'entrée, les écuries, le pigeonnier, les remises à colonnes, ainsi que le parc avec			

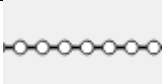
SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
			ses grilles et murs de clôture, situé 1 rue du Château sur les parcelles n° 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568 et 1121 figurant au Cad. Section A (Cl. MH : 13 octobre 2015) Petit Noir : • Croix de pierre datée de 1617 devant l'église (Inv. MH : 13 mars 1950). Rahon : • Eglise (Inv. MH : 24 mai 1974). • Maison sise 6 rue de l'Eglise : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, puits dans la cour, Cad AA n° 110 (Inv. MH : 1^{er} mars 1995). • Maison sise 8 et 10 rue de l'Eglise : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, portail sur rue, escalier avec fontaine du corps de logis (Inv. MH : 1^{er} mars 1995). • Maison sise 4 rue de l'Eglise : façades et toitures, escalier intérieur et cheminée de cuisine (Inv. MH : 3 juillet 1995). Saint Loup : • Croix de pierre, devant l'église du hameau de Villangrette (Inv. MH : 19 novembre 1946).			

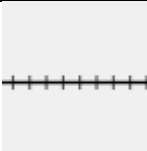
SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
			<u>Les périmètres délimités des abords - PDA (anciens périmètres de protection modifiés -PPM-) :</u> 1) PPM approuvés : Annoire : - PPM pour l'ancienne motte seigneuriale, approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2013, devient PDA à compter du 8 juillet 2016. Chaussin : - PPM pour le moulin Taron et le château, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2012, devient PDA à compter du 8 juillet 2016. Chaussin : - PDA pour l'église, approuvé par arrêté préfectoral n° 39-2016-09-26-004 du 26 septembre 2016 Petit Noir : - PPM pour la croix de pierre, approuvé par arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2014.			
AC 3	RESERVES NATURELLES REGIONALES OU NATIONALES		Réserve naturelle du Girard	Molay, Rahon	Articles L. 332-1 à L. 332-15, L. 332-19 et L. 332-19-1 du Code de l'environnement Décret en date du 9 juillet 1982, sur les	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Service Evaluation Développement et Aménagement Durable

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
					communes de Molay et Rahon	Département Aménagement Durable 17 E rue Alain Savary – BP 1269 25005 BESANCON Cedex
AS 1	Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine	Périmètre de protection immédiate	- Champ captant d'Asnans-Beauvoisin, - Puits de captage sis au lieudit « Bief Louvot ».	Asnans-Beauvoisin, Chaussin, Longwy-sur-le-Doubs, Rahon	Article L 20 modifié Articles L 736 et suivants du Code de la Santé Publique	ARS de Bourgogne - Franche-Comté – UTSE 39 24, rue des écoles CS 60152 39015 LONS LE SAUNIER Cedex
						
		Périmètre de protection rapprochée				
						
		Périmètre de protection éloignée				
						
A7	Plan et liste des bois et forêts soumis au régime forestier (A7)	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	/	Annoire, Asnans-Beauvoisin, Balaiseaux, Bretenières, Chainée-des-Coups, Chaussin, Chemin, Chêne-Bernard, Gatey, Longwy-sur-le-Doubs, Molay,	/	ONF Agence départementale du Jura 535 rue Bercaille 39000 LONS LE SAUNIER Cedex

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
				Neublans-Abergement, Petit-Noir, Pleure, Rahon, Saint-Baraing, Saint-Loup, Séligny, Tassenières		
EL3	SERVITUDE DE MARCHEPIED INSTITUTE PAR LES ARTICLES L.2131-2 A, L. 2131-6 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES		- Servitude de marchepied du Doubs (depuis la limite départementale du Doubs jusqu'au barrage de Crissey, - Servitude de marchepied de la Loue (depuis l'aval du pont de Cramans jusqu'à la confluence avec le Doubs).	Annoire, Asnans-Beauvoisin, Chaussin, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Neublans-Abergement, Petit-Noir et Rahon	ARTICLES L.2131-2 A, L. 2131-6 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES	Service de la Navigation Rhône-Saône Subdivision de Dole 2 rue du Général Béthouard B.P. 83 39108 DOLE Cedex ou DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 4 rue du Curé Marion BP 50356 39015 LONS LE SAUNIER Cedex
EL7	Servitude attachée à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales	 <i>Annexe sur le document 4B</i>	/	Chaussin, Chemin, Longwy-sur-le-Doubs, Petit-Noir, Pleure, Rahon, Saint-Baraing	/	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA 17 rue Rouget de Lisle 39039 LONS LE SAUNIER
I3	Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Canalisations de gaz 	- Allerey-Montmorot-Champvans - Chaussin- Chaussin (ALIM DP)	/	Articles 12 et 12 bis modifiés de la loi du 15 juin 1906 (abrogée) ; de l'article 298 de la loi de finance du 13 juillet 1925 de l'article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 (abrogée), de l'article 25, du décret n° 64.481 du 23	NaTran – DO - POCS Département Maîtrise des Risques Industriels 10 rue Pierre Semard - CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07 Téléphone +33(0)4 78 65 59 59 MED-URBA- TRAVAUX@natrangroupe.com

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
					janvier 1964, des articles L.323-3 à L.323-9 et L.323-10 du code de l'énergie.	
I1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (SUP 1/2/3).	Distance des SUP en mètres 	- Allerey-Montmorot-Champvans - Chaussin- Chaussin (ALIM DP)	/	Articles 12 et 12 bis modifiés de la loi du 15 juin 1906 (abrogée) ; de l'article 298 de la loi de finance du 13 juillet 1925 de l'article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 (abrogée), de l'article 25, du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964, des articles L.323-3 à L.323-9 et L.323-10 du code de l'énergie.	NaTran – DO - POCS Département Maîtrise des Risques Industriels 10 rue Pierre Semard - CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07 Téléphone +33(0)4 78 65 59 59 MED-URBA- TRAVAUX@natrangroupe.com
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Liaison électrique aérienne 	- Sur la commune de BALAISEAUX (39034) : ligne aérienne à 1 circuit 225kV N°1 CHAMPVANS-PYMONT - Sur la commune de CHENE-BERNARD (39139) : ligne aérienne à 1 circuit 225kV N°1 CHAMPVANS-PYMONT - Sur la commune de GATEY (39245) : ligne aérienne à 1 circuit 225kV N°1 CHAMPVANS-PYMONT - Sur la commune de RAHON (39448) : ligne aérienne	Balaiseaux, Chêne-Bernard, Gatey, Rahon	Loi du 15-06-1906 modifiée Loi du 08-04-1946 (article 35) Ordonnance du 23-10-1958 Décret du 06-10-1967 Décret du 11-06-1970	ENEDIS – Alsace-Franche-Comté 57 rue Bersot – BP 1209 25000 BESANCON Cedex RTE Groupe Maintenance Réseaux Bourgogne Le Pont Jeanne Rose 71210 ECUISSES
I5	SERVITUDE RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DE	Non visible sur l'atlas / Annexe	Canalisation de transport d'éthylène de Viriat à Carling	Communes traversées : Longwy-sur-le-	LOI N° 65-498 DU 29 JUIN 1965	ETHYLENE EST CHEZ TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de Feysin

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
	CANALISATION ET DE TRANSPORT DE PRODUITS CHIMIQUES	<i>sur le document 4B</i>		Doubs, Neublans-Abergement, Petit-Noir Communes impactées : Annoire, Chemin, Saint-Loup,		CS 76022 BP 6 69551 FEYZIN Cedex Pour ETEL TOTAL PETROCHIMICALS FRANCE Plateforme de Feysin Direction des Pipelines BP 6 69551 FEYZIN Cedex
I 5	SERVITUDE RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DE CANALISATION ET DE TRANSPORT DE PRODUITS CHIMIQUES	 <i>Annexe sur le document 4B</i>	Canalisation de saumure (saumoduc) entre Poligny et Tavaux	Bretenières, Rahon et Tassenières	LOI N° 65-498 DU 29 JUN 1965	INOVYN France, Etablissement de Tavaux 2 avenue de la République CS 10001 39501 TAVAUX Cedex INOVYN FRANCE
PM 1	SERVITUDE RESULTANT D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES ETABLIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 562-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU D'UN DOCUMENT VALANT PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 562-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT		PPRI de la rivière le Doubs en Basse Vallée	Annoire, Asnans-Beauvoisin, Chaussin, Chemin, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Neublans-Abergement, Petit-Noir, Rahon et Saint-Baraing	Code de l'environnement : Articles L561-1 à L561-5, L562-1 à L562-9, R 563-1 à R 562-10	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 4, Rue du Curé Marion BP 50356 39015 LONS LE SAUNIER Cedex
INT1	SERVITUDES INSTITUTEES AU VOISINAGE DES CIMETIERES (INT1)	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	/	/	Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du CGCT	Communes membres de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
					Article R. 425-13 du code de l'urbanisme	
PT3	SERVITUDE ATTACHEE AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	Câble et fibre optique	Asnans-Beauvoisin, Chaussin, Chemin, Gatey, Longwy-sur-le-Doubs, Pleure, Saint-Loup		Orange Unité de pilotage réseaux Nord-Est DA/MEG 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON
T 4 et T 5	Servitudes aéronautiques de balisage et de dégagement	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	Aéroport Dôle-Tavaux	Annoire, Balaiseaux, Chaussin, Chemin, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Saint-Baraing et Saint-Loup	Code de l'Aviation Civile : Articles L 281-1 et R 214-1 à R 243-3	SNIA (Service National d'Ingénierie Aéroportuaire) 210 rue d'Allemagne BP 606 69125 Lyon Saint Exupéry
T 1	SERVITUDE RELATIVE AUX CHEMINS DE FER		ligne n°868 000 de Changey à Lons le Saunier	Saint-Loup, Chemin et Longwy-sur-le-Doubs	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer	S.N.C.F. - Immobilier Direction immobilière Sud-Est Campus INCITY 116 cours Lafayette 69003 LYON

Se référer au lien suivant pour obtenir des informations complémentaires : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le



ID : 039-243901089-20260709-PLUI_072026_14-AU